

Monsieur l'Orateur, je propose donc, appuyé par le représentant de Prince-Albert (M. Diefenbaker):

Que tous les mots après "que", jusqu'à la fin, de la motion, soient supprimés et remplacés par les suivants:

"Vu que les faits relatifs au chômage, que les deux plus importants groupements ouvriers du Canada ont présentés dernièrement au Gouvernement, diffèrent beaucoup des déclarations que le Gouvernement a publiées,

Il est donc résolu que la Chambre est d'avis qu'un comité spécial devrait être établi immédiatement, afin d'enquêter et de faire rapport sur la situation du chômage dans tout le Canada, et afin de présenter à la Chambre des vœux sur les mesures à portée immédiate et à longue portée propres à résoudre efficacement ce problème".

L'hon. Milton F. Gregg (ministre du Travail): Monsieur l'Orateur, j'ai écouté attentivement les observations qu'a formulées le député de Vancouver-Quadra à l'appui de son amendement. Je n'ai pas l'intention de parler précisément de l'amendement pour le moment parce que, parmi mes propres observations, il pourra y en avoir quelques-unes qui s'y rapportent indirectement et qui, je l'espère, répondront aux questions que se pose l'honorable député.

Si je prends part au débat à ce moment précis, c'est que j'ai cru qu'avant qu'il se poursuive trop avant, il serait utile de fournir aux honorables députés les renseignements, maintenant disponibles, à la suite du dernier relevé sur la main-d'œuvre et du relevé du service national de placement pour le mois de janvier. Ces renseignements ont trait aux chiffres dont a parlé mon honorable ami. Les renseignements que je donnerai figureront au communiqué de presse préparé tous les mois et qui sera publié très prochainement. Si j'anticipe ainsi et si je cite des chiffres c'est parce que j'ai cru qu'il serait préférable, s'il doit y avoir débat là-dessus aujourd'hui, de discuter de la question en ayant en mains les totaux les plus récents, plutôt que de nous servir de chiffres qui datent d'un mois. Le communiqué aux journaux contiendra évidemment de plus amples détails. En passant, j'aimerais remercier quelques-uns des fonctionnaires diligents du Bureau fédéral de la statistique, de la Commission d'assurance-chômage et du ministère du Travail, d'avoir sacrifié une partie de leur congé de fin de semaine afin de nous fournir ces renseignements.

Je parlerai d'abord de l'enquête du Bureau fédéral de la statistique. Le chiffre estimatif de la totalité de la main-d'œuvre civile canadienne pour la semaine qui s'est terminée le 23 janvier 1954 s'établissait à 5,242,000 personnes, qui représente une augmentation d'environ 32,000 personnes sur les chiffres estimatifs établis à peu près à la

même date il y a un an. Sur ce nombre total de 5,242,000 personnes, 4,465,000 travaillaient à plein temps lors de l'enquête d'une semaine qui s'est terminée le 23 janvier 1954. Aux fins de la discussion et du calcul de l'emploi de plein temps, ce dernier est censé représenter 35 heures ou plus de travail par semaine. On a estimé le 23 janvier que 357,000 personnes travaillaient moins de 35 heures; un autre groupe de 139,000 personnes avaient de l'emploi, mais elles n'ont pas travaillé au cours de la semaine de l'enquête par suite de chômage temporaire, de maladie, de différents ouvriers, de la mauvaise température et d'un certain nombre d'autres raisons diverses. D'autre part, il y avait 280,000 personnes qui, selon les termes du Bureau fédéral de la statistique, "se trouvaient sans emploi et en quête de travail".

M. Green: Ces chiffres reposent-ils sur les mêmes bases que le chiffre de 190,000 dont a parlé le ministre dans sa déclaration de janvier?

L'hon. M. Gregg: Pour le mois précédent, le 12 décembre 1953, oui. Un an plus tôt, au mois de janvier 1953, le chiffre estimatif des personnes travaillant 35 heures et plus était de 4,533,000 personnes; le nombre de celles qui travaillaient moins de 35 heures était de 321,000 en janvier 1953 et le nombre de ceux qui, tout en ayant un emploi n'étaient pas alors au travail, était de 169,000. A ce moment-là, il y avait 187,000 personnes "sans emploi et en quête de travail".

Je passe maintenant aux renseignements qui nous viennent du Service national de placement de la Commission d'assurance-chômage. Le 21 janvier 1954, le nombre de demandes d'emploi inscrites dans les bureaux du service national de placement du Canada, il y en a environ 220, était de 524,000. Ce chiffre représente une augmentation de 140,000 sur celui de la date correspondante de 1953, c'est-à-dire de janvier 1953. Comme je l'ai signalé à la Chambre le mois dernier, ces deux groupes de chiffres, dont a parlé l'honorable député de Vancouver-Quadra, découlent de deux opérations mathématiques fort différentes. Ils ne se contredisent pas, mais se complètent et chacun est précieux dans son domaine. Les honorables députés se rendent compte, je le sais, qu'il y a bien des complications à démêler pour établir la proportion des chômeurs.

M. Green: Avant d'aller plus loin, le ministre me dira-t-il si le chiffre de 524,000 demandes d'emploi se fonde sur la même base que celui de 338,000 en janvier, qu'il a donné le 26 janvier?